

Cotisation - inscription :

La cotisation est obligatoire, elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club. L'inscription est individuelle et nominative.

La cotisation n'est pas remboursable.

Forfait:

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe. Le forfait annuel comprend 34 séances hors vacances scolaires.

L'inscription au forfait est annuelle et le règlement s'effectue en une fois ; différentes possibilités d'encaissement sont proposées.

Tout changement d'horaire doit être validé par l'enseignant.

Récupération:

Vous êtes malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire : vous avez la possibilité de modifier 6 séances par forfait. Ces récupérations se font en semaine dans une reprise de votre niveau équivalente à celle de votre forfait et en fonction des places vacantes ou le dimanche matin sur un créneau rattrapage.

A la fin de l'année les reprises non récupérées sont perdues.

Cette modification devra être faite via votre espace kavalog : annulation du cours puis inscription dans un cours équivalent proposé.

Attention : toute leçon non décommandée 24h à l'avance ne pourra être récupérée ou remboursée sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical. De même tout cavalier arrivant en retard pour son heure de cours ne pourra prétendre y participer ou être remboursé.

Annulation

En complément du prix des forfaits annuels, vous avez la possibilité de demander à souscrire une assurance annulation =15% du prix du forfait annuel acheté.

Pour bénéficier de cette annulation, la Licence Fédérale est obligatoire. En dehors de cette assurance annulation, aucune demande de remboursement, pour quelques raisons que ce soient n'est possible **y compris en cas d'arrêt sur certificat médical**

Carte de 10 heures

Les cartes de 10 h, en complément d'un forfait ou non, ne peuvent être utilisées que pour des heures isolées. Les cartes sont ni remboursables ni cessibles.

Validité des cartes : 1 an à compter de la date d'achat sous réserve d'être à jour de sa cotisation.

Cours

L'heure de cours correspond à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant :

- Les cours d'une heure représentent environ 50 minutes de pratique.
- Les cours de $\frac{3}{4}$ d'heure représentent environ 35 minutes de pratique.
- Les cours d'une $\frac{1}{2}$ heure représentent environ 20 minutes de pratique.

Prévoir 15 minutes avant et après votre séance **sauf autre indication due à un protocole sanitaire spécifique**

Animations - stages - compétitions :

Les inscriptions aux animations, aux stages et aux compétitions sont fermes, ne donnent lieu à aucun remboursement et ne peuvent être reportées. Les animations, stages et compétitions doivent être réglés à l'inscription. La réservation ne sera effective qu'après le règlement effectué.

Stage à l'extérieur avec hébergement : des arrhes équivalant au minimum au montant du coût d'hébergement seront demandés. Ces arrhes ne seront en aucun cas remboursables.

Tout stage entamé est dû **y compris en cas d'arrêt sur certificat médical.**

Inscription et paiement en ligne

En demandant votre code d'accès à l'accueil, vous avez la possibilité de vous inscrire et de payer en ligne vos animations et vos stages.

Site web: www.domainedenovert.com

Licence /Assurance individuelle accident :

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire.

Lors de son inscription, le cavalier doit présenter ou prendre une licence fédérale qui donne la possibilité :

- d'avoir une assurance dans tous les centres affiliés de France
- de passer des examens fédéraux

- de participer à des compétitions officiels (dans ce cas nécessité d'une autorisation parentale et d'un certificat médical avec la mention « pratique de l'équitation en compétition »)

La licence n'est pas remboursable, les conditions d'assurance de la licence sont détaillées sur la licence ou disponibles sur www.ffe.com.

Accident au cours de la pratique :

Une déclaration d'accident doit parvenir à la compagnie d'assurance dans les 5 (cinq) jours suivant l'accident (joindre le certificat médical). Cette déclaration est faite par le club.

Réclamations et suggestions

Tout cavalier désireux de présenter une réclamation ou une suggestion qu'il estime motivée et justifiée concernant les prestations équestres peut le faire. Se référer au règlement intérieur.

Conditions de vente sur le site Internet du club « KavalogWeb »

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres.

Sécurisation : le site bénéficie d'un système de paiement sécurisé

Validité : les offres sont valables pendant leur présence sur le site.

Validation : Lorsque vous validez le processus de commande, vous déclarez accepter celle-ci ainsi que l'ensemble des présentes conditions générales de ventes, pleinement et sans réserve. Les données enregistrées par le club constituent la preuve de la transaction passée entre le club et son client. Les données enregistrées par le système de paiement sont la preuve des transactions financières.

Prix : les prix indiqués en € sont réputés nets, hors frais de port, s'il y a lieu. Ils peuvent être modifiés à tout moment sans préavis, le tarif en vigueur étant celui existant au jour de la commande. Les commandes passées sur le site web sont payables en € uniquement, par carte bancaire, ou par un autre moyen à l'accueil.

Confidentialité de vos données : Le club apporte un soin particulier à la protection de vos données et met en œuvre les moyens pour respecter ses engagements. Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit de prendre contact avec le club ou selon le cas de modifier vous-même certaines informations sur le site.

Litige / droit applicable: Le club est à votre disposition pour régler les éventuels litiges, au mieux et à l'amiable. Dans le cas contraire, vous pouvez envoyer votre réclamation par courrier recommandé à notre adresse Domaine de Novert, 19360 Malemort. Dans le cas où le litige ne pourrait être réglé à l'amiable, le tribunal compétent est celui dont dépend le siège du club.

Consignes / recommandations :

Tenue du cavalier :

La tenue du cavalier doit être correcte. Le port de bottes ou boots & mini-chaps est obligatoire.

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384. Des casques aux normes en vigueur sont à disposition dans les selleries.

Il est également conseillé de s'équiper d'un gilet de protection.

Cours :

Le cavalier doit prévoir au minimum 15 minutes avant le cours pour assurer les soins et s'occuper de sa monture. Prévoir 15 minutes après le cours pour assurer les soins et ranger le matériel **sauf autre indication due à un protocole sanitaire spécifique**

Matériel et installations :

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel et des installations et de laisser le matériel, mis à leur disposition, propre et en bon état.

Panneaux d'affichage :

Ils se trouvent dans la salle du Club et au Poney Club.

Ils donnent des informations générales sur le club et le planning des animations, stages et concours à venir. Penser à les consulter régulièrement !

Principales consignes de sécurité :

- Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte du club autant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.
- Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo etc..) n'encombre les allées empruntées par les chevaux.
- Les chiens doivent être tenus en laisse.
- Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures
- Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.
- Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur cours et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit 15 mn avant et après la reprise.

Les cavaliers et/ou responsables légaux s'engagent à respecter les articles du règlement intérieur. Celui-ci est affiché au club et disponible sur simple demande.